

→ L'interrogatoire médical est :

- une pièce importante du dossier médical du patient,
- un dialogue praticien patient,
- régulièrement actualisé.

Bien conduit, il permet de détecter les patients à risque et de leur assurer une meilleure prise en charge.

→ L'interrogatoire médical permet :

- **de garantir la sécurité des soins** en adaptant les actes aux pathologies du patient ;
- **d'adapter les prescriptions** qui tiendront compte des précautions d'emploi et des interactions médicamenteuses ;
- **de connaître les situations physiologiques à risque** pour décider des gestes techniques, des prescriptions et des actions de prévention les plus adaptées.

→ Les liens utiles :

- Le site de l'Assurance Maladie :
www.ameli.fr
- Le site de l'ANSM, avec le Thésaurus des interactions médicamenteuses :
www.ansm.sante.fr
- Le site de la HAS :
www.has-sante.fr
- La société francophone de médecine buccale et chirurgie buccale :
www.societechirbuc.com
- L'Académie nationale de chirurgie dentaire :
www.academiedentaire.fr